

0523

## **DECISION N°02/020B10/2022**

**Relative aux conditions de rémunération des personnels en contrat local**

**Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,**

Vu le Code de l'Education et notamment ses articles D.452-1 et D.452-11 ;  
Vu le rapport d'opportunité du chef d'établissement présenté au conseil d'établissement  
du 27 /06 /2021 ;

### **Décide :**

#### **Article premier : Catégories de personnels**

Les différentes catégories de personnels ne connaissent aucune modification.

Ces catégories sont détaillées en annexe 1.

#### **Article 2 : Grilles de rémunérations**

Le point d'indice fixé à 286,61DZD par décision n°02/020B10/2021 du 05/07/2021 est  
fixé à 300,94 DZD à compter du 01/01/2023, ce qui représente une augmentation de  
5% par rapport à la dernière augmentation en date du 01/01/2022.

La grille de rémunération applicable figure dans l'annexe 1.

#### **Article 3 : Carte des emplois**

La décision de notification du plafond d'emploi pour la rentrée 2023 n'ayant pas été  
notifiée à ce jour, le plafond d'emploi reste arrêté à hauteur de 161 ETP par décision de  
l'AEFE en date du 01/09/2022.

#### **Article 4 : Contrats**

Les contrats type intègrent les mentions RGPD. Ils sont établis dans la langue officielle  
du pays avec traduction certifiée depuis la rentrée 2018 pour les CDI.

**Article 5 : Rémunération des intervenants extérieurs**

La rémunération des intervenants extérieurs fixée à 3000,00 DZD par heure depuis le 01/01/2014 est fixée à 3500,00DZD au 01/01/2023 et bénéficiera, à partir du 01/01/2024, de la même évolution que le point d'indice, arrondi à la dizaine de dinar supérieure.

**Article 6 : Recours**

La présente décision peut être attaquée devant la juridiction administrative française par la voie d'un recours pour excès de pouvoir pendant un délai de quatre mois à compter de sa date d'affichage.

LE CHEF D'ETABLISSEMENT,  
Ordonnateur secondaire



A handwritten signature in black ink is written over a blue circular stamp. The stamp contains the text "AMBASSADE DE FRANCE" and "Algérie" around the perimeter, with "L'Union fait la Force" in the center.

A Paris, le

17/06/2021

LE DIRECTEUR GENERAL  
DE L'AEFE

Pour le Directeur général de l'AEFE et par délégation,  
Le Directeur général adjoint

Jean-Paul NEGREL

Décision affichée dans l'établissement le :

Décision publiée sur le site internet de l'établissement le :